

Appel d'offres N°01/2020
Acquisition, installation, configuration et mise en place
d'une solution de redondance du Réseau local

L'Instance Tunisienne de l'Investissement (TIA), se propose de lancer un appel d'offres pour l'acquisition, l'installation, la configuration et la mise en place d'une solution de redondance du Réseau local selon les exigences techniques stipulées au cahier des charges. Ce matériel est réparti en un seul lot comme suit :

Désignation	Quantité
Firewall	1
Switch cœur	2
Points d'Accès	11
Switch d'Accès PoE	2
Onduleur	1
Armoire	1
Etiqueteuse pour câbles réseaux	1

Sont admis à soumissionner, les sociétés de droit Tunisien inscrites au registre national des entreprises, dûment qualifiées et expérimentées dans les prestations objet du présent appel d'offres, capables de s'obliger et présentant les garanties nécessaires de leurs obligations.

Les sociétés intéressées par le présent avis peuvent se procurer les dossiers de l'appel d'offres auprès de TIA, **Rue Lac Huron, les berges du lac 1, 1053 Tunis.**

Les soumissionnaires demeurent engagés par leurs offres pendant une durée de **quatre-vingt-dix (90) jours** calendaires à partir du jour suivant la date limite fixée pour la réception des offres.

Les offres doivent être placées dans une enveloppe fermée et scellée portant l'adresse de TIA et la mention « **NE PAS OUVRIR : Appel d'offres N°01/2020 « Acquisition, installation, configuration et mise en place d'une solution de redondance du Réseau local** ».

Cette enveloppe doit contenir deux enveloppes fermées et scellées intitulées : "Enveloppe A (offre technique)" et "Enveloppe B (offre financière)" et les pièces administratives conformément aux dispositions de l'article 03 du cahier des charges.

Les offres doivent parvenir par voie postale, sous pli fermé recommandé ou par Rapid-Poste ou remises directement au bureau d'ordre central de TIA, à l'adresse suivante : **L'Instance Tunisienne de l'Investissement (TIA), - Rue Lac Huron, les berges du lac 1, 1053 Tunis, au plus tard le 05 novembre 2020 à midi (12h00)** (le cachet du bureau d'ordre de TIA faisant foi).

Les offres parvenues après cette date ne seront pas prises en considération quel que soit le motif du retard.

Toute offre ne respectant pas les conditions précitées de cet avis ainsi que le contenu du cahier des charges sera rejetée.